

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 7 OCTOBRE 2025**

DATE DE CONVOCATION : 02/10/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept du mois d'octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Bruno RICHOU Maire.

Etaient présents : MM. B. RICHOU, M. VIAL, MME Y. TESSIER, M. H. VINCENT, MME C. MEIER, M. C. FOSCHIA, MMES P. GARREAU et M. ROBERTI

Absents excusés : Brigitte BERRUT a donné pouvoir à Bruno RICHOU, François GUINUT

Quorum :

Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de présents	8
Nombre de pouvoirs	1
Quorum	6
Nombre de voix exprimés (y compris pouvoirs)	9

Secrétaire de séance : Patricia GARREAU

Assistait en outre : Catherine JANET, secrétaire de mairie

1- APPROBATION DES PV DU 15/09/2025

Aucune remarque n'étant formulée, le PV du 15/09/2025 est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

2- ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DE CONSEIL DU 07/10/2025

M. le Maire expose l'ordre du jour :

1. Approbation du PV du 15/09/2025
2. PCC : avenant à la convention avec l'association des Petites Cités de Caractère pour l'organisation de la manifestation « Petites Cités d'Anjou en lumière »
3. Protection sociale : participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire santé des agents dans le cadre de la labellisation
4. Questions orales

3- DELIBERATION PRISE EN SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025

N° 2025-29

CULTURE : AVENANT A CONVENTION POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE ET MODALITES D'ACCUEIL DES SPECTACLES « PETITES CITES D'ANJOU EN LUMIERE 2025 »

M. le Maire expose :

- Vu la délibération N° 2025-26 du 15 septembre dernier approuvant la convention de partenariat avec l'association des « Petites Cités de Caractère » de Maine et Loire pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre de l'évènement « Petites Cités d'Anjou en lumière », prévu le 13 décembre 2025,
- Vu l'information transmise par l'association indiquant le refus des subventions sollicitées pour l'ensemble des spectacles, en date du 22 septembre 2025,
- Considérant la volonté de l'association de maintenir les manifestations malgré l'absence de financement extérieur,

- Considérant la proposition d'un avenant portant la participation financière des communes à 800 € (au lieu des 600 € initialement prévus),
- Considérant l'intérêt culturel et touristique de l'événement pour la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- PREND ACTE de la modification de la participation financière, désormais fixée à 800 €,
- APPROUVE l'avenant à la convention initiale signé avec l'association Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire,
- AUTORISE M. le Maire, à signer ledit avenant,
- DÉCIDE d'imputer les crédits nécessaires au BP 2025.

4 - INFORMATIONS DIVERSES

➤ Bruno RICHOU

1. Marché de Noël

En complément des illuminations et du spectacle, la mairie a décidé d'organiser un marché de Noël pour compléter l'évènement. L'association des Petites Cités de Caractère a transmis une liste d'artisans d'art susceptibles d'être intéressés pour participer au marché de Noël de Béhuard du 13 décembre prochain, en complément des exposants du collectif « Etcaetera », actuellement présents dans la boutique « Béhu'Art ».

Madame TESSIER est en charge de contacter ces artisans afin de leur proposer d'exposer lors de cet évènement.

M. VIAL reprend la parole et propose qu'une prise électrique extérieure soit installée près de l'espace public afin de sécuriser les branchements électriques nécessaires. Le conseil donne son accord pour faire un devis.

2. Protection sociale des agents

Dans le cadre de l'obligation pour les communes de participer au financement d'une mutuelle santé pour leurs agents à compter du 1er janvier 2026, la commune de Béhuard a opté pour le système de labellisation.

À ce titre, elle envisage de prendre en charge une participation mensuelle de 15 € par agent sur un contrat de mutuelle labellisé, choisi librement par l'agent. Cette proposition doit être soumise pour avis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Maine et Loire.

Après avis de CST, le conseil municipal pourra valider ce choix, via une délibération.

3. Demande d'admission en non-valeur

La trésorerie demande qu'une dette de 211 € soit mise en non-valeur. Il s'agit d'un loyer de bail rural du GAEC les Fossés, qui n'a pas été honoré pour la période du 01.10.2024 au 01.10.2025. Le conseil municipal préfère relancer le bailleur pour que la dette soit payée. Dossier à suivre.

4. 6 heures de Béhuard

L'association Run'in Savennières souhaite renouveler, pour la deuxième année consécutive, l'évènement des 6 heures de Béhuard. La date est fixée au samedi 30 mai 2026. Le Conseil Municipal valide la date et autorise l'association à organiser cette manifestation sur la commune de Béhuard.

5. Confortement du sentier dit de halage

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'une réunion a lieu le 24 octobre 2025 à 10 h avec le CEN, VNF, la DDT et ALM pour échanger sur le devenir du sentier de bord de Loire. Il espère avoir enfin des réponses à ses questions afin d'envisager des travaux de confortement du sentier. Il rappelle que ce

sentier est très important pour les habitants, en temps d'inondation. C'est le seul passage qui permet de rejoindre l'île lorsque la crue n'atteint pas les 4 m 50 à Montjean sur Loire.

6. Dépôt illégal de gravats sur les berges en tête de l'île

Le propriétaire du terrain qui a déposé des gravats sur les berges en tête de l'île a reçu un procès-verbal lui demandant d'enlever tous les gravats déposés illégalement sur les berges de son terrain. La procédure suit son cours et M. le Maire tiendra informé les conseillers des suites données à ce dossier.

7. Reportage à Béhuard

Une équipe de journalistes a séjourné à Béhuard pendant un jour et demi pour faire un reportage sur la commune. Celui-ci sera diffusé sur TF1 dans le courant du mois d'octobre.

5- TOUR DE TABLE

➤ *Christine MEIER*

1. Eclairage public

Mme MEIER trouve que les nouveaux éclairages sont trop puissants. M. le Maire lui répond qu'une réunion a lieu avec le SIEML pour faire un point sur tous les points lumineux de la commune, le jeudi 9 octobre, à la tombée de la nuit. À l'issue de ce diagnostic, de nouveaux réglages seront effectués dans le but d'améliorer l'éclairage public et d'adapter les installations aux besoins recensés.

➤ *Michel VIAL*

1. Sentier dit de halage

M. VIAL a demandé un devis pour compléter les panneaux d'interdiction de circuler à vélo sur le sentier dit de halage. Après en avoir débattu, les conseillers ne souhaitent pas installer de nouveaux panneaux. Il existe suffisamment de signalétique sur ce sentier et l'idée n'est pas d'en rajouter.

2. Lices à vélo

Dans le but de répondre à un besoin croissant exprimé par les cyclotouristes, des lices à vélo vont être installées à différents emplacements stratégiques du village.

Dans un premier temps, six lices seront mises en place, notamment sur le parking à l'entrée du village ainsi que dans le bourg, afin d'évaluer leur praticité et leur fréquentation par les usagers. Cette phase test permettra d'ajuster le dispositif en fonction des retours et des usages observés.

➤ *Yveline TESSIER*

1. Bilan de la saison touristique

La saison touristique 2025 affiche une baisse de fréquentation à Béhuard, un constat partagé de manière plus large sur l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole.

Malgré cette tendance générale, des signes positifs sont à noter, avec notamment le retour progressif des visiteurs étrangers et une hausse significative de la fréquentation des cyclotouristes, confirmant l'intérêt croissant pour les mobilités douces et les itinéraires à vélo.

Ces éléments seront pris en compte dans la réflexion autour de l'accueil touristique pour les saisons à venir, notamment en lien avec les aménagements en cours (installation de lices à vélo, signalétique, etc.).

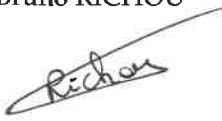
2. Expositions

La saison estivale a rencontré un grand succès sur le plan culturel, avec la participation de 22 artistes ayant exposé à Béhuard tout au long de l'été. La diversité et la qualité des œuvres présentées ont attiré de nombreux visiteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Date la prochaine réunion du conseil municipal : 18/11/2025

Le Maire,
Bruno RICHOU



La secrétaire de séance,
Patricia GARREAU

